

# illettrisme

## La grande cause nationale 2013

Le label est obtenu pour le collectif de 64 organisations nationales fédéré par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme - [www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)

### Grande cause nationale 2013 : parler d'illettrisme sans honte pour mieux le combattre

Lyon, le 1<sup>er</sup> mars 2013

Au moment où l'illettrisme vient d'être déclaré grande cause nationale 2013 par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme remercie tous les partenaires et mouvements qui se sont rassemblés et mobilisés par-delà toutes leurs différences pour l'obtention de ce label.

Aujourd'hui en France, ce sont en effet 2.500.000 personnes, soit 7% de la population âgée de 18 à 65 ans qui ne maîtrisent pas les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul pour être autonomes dans des situations simples de leur vie quotidienne, après avoir été pourtant scolarisées : lire le carnet scolaire de leurs enfants, comprendre une notice de médicament, une consigne de travail, utiliser un distributeur automatique de billets, lire un plan, faire un calcul élémentaire..., des simples du quotidien qui les mettent en grande difficulté.

Faire de l'illettrisme la grande cause nationale 2013 marquera une étape très importante pour informer sur ce phénomène caché et briser enfin le tabou qui existe dans bien des esprits quand on parle d'illettrisme, en invitant tous ceux qui ont les moyens d'agir à redoubler d'efforts.

Les 2.500.000 personnes confrontées à l'illettrisme peuvent en sortir ! En lien avec les membres du collectif de 64 grandes organisations nationales fédérés par l'ANLCI, une grande campagne de communication sera diffusée cette année pour ne plus laisser stigmatiser ces personnes et faire savoir de manière positive qu'il est possible de réapprendre à tout âge, à lire, écrire, compter et que pour que l'illettrisme ne prenne pas racine dès l'enfance, il faut aussi faire porter les efforts sur la prévention dès la toute petite enfance.

Faire reculer l'illettrisme c'est possible, les chiffres de la dernière enquête conduite par l'INSEE en partenariat avec l'ANLCI le démontrent :

Le taux d'illettrisme a baissé en France passant de 9% des personnes âgées de 18 à 65 ans ayant été scolarisées en France à 7% en 2011.

L'ANLCI remercie tous ceux qui ont dans leur domaine de compétences les moyens d'agir d'avoir accepté de partager une méthode de travail commune pour produire ensemble et utiliser des outils d'information, d'action et d'organisation permettant de répondre à la grande diversité d'âges, de situations sociales et professionnelles de ceux qui sont confrontés à l'illettrisme.

Fidèle à cette méthode de travail « Réunir pour mieux Agir » et en partenariat avec les membres du collectif de 64 organisations, des Assises régionales de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme se tiendront en métropole et dans les régions d'outre-mer entre le mois de mars et le mois de juillet 2013. A partir d'un diagnostic de la situation dans chaque région, il s'agira de construire ou de renforcer des plans d'action, d'identifier, de formaliser et de diffuser très largement les bonnes pratiques pour que tous ceux qui se demandent comment faire pour agir et aider les personnes concernées, puissent y puiser les ressources dont ils ont besoin.

En réunissant et en fédérant les initiatives des ministères, des collectivités locales, des partenaires sociaux et des acteurs de la société civile, nous pourrons apporter une information simple sur ce qu'est l'illettrisme et ensemble, amplifier tous les efforts pour que l'illettrisme recule sans perdre de temps.

Contacts presse :

ANLCI – 04 37 37 16 80 - [www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)

Présidente : Marie-Thérèse Geffroy – directeur : Hervé Fernandez

Suivi du dossier : Virginie Lamontagne ([virginie.lamontagne@anlci.fr](mailto:virginie.lamontagne@anlci.fr) – 06 07 77 65 48)